

1. Définitions

- 1.1. Les termes commençant par une majuscule dans les présentes Conditions Générales d'Achat ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous :
- (a) « Société Affiliée » désigne une société ou autre entité commerciale Contrôlée par, Contrôlant ou placée sous Contrôle commun avec une Partie ;
 - (b) « Accord » désigne tout accord entre l'Acquéreur et le Fournisseur, y compris tout(e) avenant, complément ou annexe à un tel accord, conclu de la manière indiquée à l'article 2 ;
 - (c) « Informations Confidentielles » désigne toutes les informations divulguées par ou pour le compte de l'une des Parties à l'autre Partie, verbalement ou par écrit, qui sont identifiées comme étant confidentielles ou dont il peut raisonnablement être supposé qu'elles sont confidentielles compte tenu de la nature et du caractère des informations ainsi que des circonstances de leur divulgation. Les Informations Confidentielles incluent en tout état de cause la teneur et l'existence de l'Accord et la relation professionnelle entre les Parties, les données personnelles et informations techniques, y compris les questions d'architecture, les documents de configuration, la documentation relative aux systèmes, les informations exclusives ou confidentielles de tiers, documents, données, prototypes, idées, inventions, procédés, savoir-faire, plans ou informations financières. Les Informations Confidentielles incluent également des éléments tels que des plaquettes, dessins, modèles et échantillons ;
 - (d) « Contrôle » (et « Contrôlant » ou « Contrôlé ») signifie (i) que plus de 50 % des actions ou titres de participation de l'entité contrôlée représentant le droit de prendre des décisions pour ladite entité sont détenus ou contrôlé(e)s, directement ou indirectement, par l'entité contrôlante ou (ii) le pouvoir d'orienter ou de faire orienter la direction et les règles d'une personne ;
 - (e) « Création » désigne l'ensemble des inventions, idées, découvertes, dessins, améliorations, matériels, œuvres de l'esprit ou tout autre élément sous quelque forme que ce soit, y compris les dessins, textes, modèles, manuels, échantillons, aides, calculs, logiciels, matrices, moules, autres documents et données, ainsi que toutes les demandes liées, susceptibles d'être protégés par des Droits de Propriété Intellectuelle ;
 - (f) « Défaut » désigne tout écart dans les Produits et/ou Services par rapport au Cahier des Charges, à leur usage prévu ou tout autre dysfonctionnement de tout ou partie des Produits ou Services ;
 - (g) « Produits » désigne tous les éléments fournis ou devant être fournis à l'Acquéreur par le Fournisseur dans le cadre de l'exécution d'un Accord, y compris tout logiciel et tout matériel informatique ;
 - (h) « Droits de Propriété Intellectuelle » désigne tous les droits de brevet (y compris leurs nouvelles délivrances, divisions, continuations et extensions), droits d'auteur, droits moraux, droits attachés aux marques de commerce, droits attachés aux noms commerciaux, droits attachés aux marques de service, droits attachés aux dessins et modèles, droits attachés aux modèles d'utilité, droits attachés aux secrets commerciaux, droits attachés aux bases de données, droits attachés aux moyens de masquage, droits voisins et toute autre forme de protection conférée par la législation aux Créations ;
 - (i) « Lumileds » désigne Lumileds Holding B.V. ;
 - (j) « Biens de Lumileds » désigne l'ensemble des machines, outils, dessins, cahiers des charges, technologies, logiciels, matières premières, livrables et tous autres biens ou matériels que l'Acquéreur met à la disposition du Fournisseur en vertu de l'Accord ;
 - (k) « Logiciels Open Source » désigne tous programmes logiciels concédés sous licence sous toute forme de licence open source répondant à la définition de l'Open Source Initiative (www.opensource.org/docs/definition.php) ;
 - (l) « Commande » désigne la confirmation écrite d'une commande ;
 - (m) « Partie » ou « Parties » désigne l'Acquéreur, le Fournisseur, chacun d'entre eux ou les deux, selon le contexte ;
 - (n) « l'Acquéreur » désigne une entité (Lumileds, Lumileds LLC ou une Société Affiliée Lumileds) qui conclut un Accord avec le Fournisseur.
 - (o) « Services » désigne tous les services exécutés par le Fournisseur au nom ou pour le compte de l'Acquéreur dans le cadre de l'exécution de l'Accord, que ce soit en relation avec la fourniture de Produits ou non ;
 - (p) « Cahier des Charges » désigne une description des Produits et/ou Services commandés par l'Acquéreur, tels qu'indiqués ou mentionnés dans l'Accord. En l'absence d'une telle description, la description habituelle entre les Parties ou, à défaut, la description habituelle dans le secteur dans lequel le Fournisseur et/ou l'Acquéreur exercent leurs activités s'appliquera ;
 - (q) « Fournisseur » désigne chaque personne ou entité (y compris, le cas échéant, sa/ses Société(s) Affiliée(s)) qui conclut un Accord avec l'Acquéreur.

2. Formation de l'Accord

- 2.1. Les présentes Conditions Générales d'Achat s'appliquent à tout Accord ainsi qu'à toutes les autres relations juridiques entre l'Acquéreur et le Fournisseur en relation avec l'achat, par l'Acquéreur, de Produits et/ou Services auprès du Fournisseur. Sauf convention écrite expresse contraire, les présentes Conditions Générales d'Achat prévaudront sur tout(e) autre communication, offre ou accord (écrit(e) ou verbal(e)) entre les Parties concernant l'objet des présentes. Les Parties conviennent que l'applicabilité des dispositions relatives à la confidentialité de l'article 19 seront soumises à tous accords de non-divulgation et/ou accords de confidentialité existants entre les Parties couvrant les Informations Confidentielles et/ou la confidentialité de l'objet des présentes, qui seront réputés prévaloir sur et annuler et remplacer toutes dispositions contradictoires énoncées dans les présentes.
- 2.2. Tout(e) offre, devis ou autre proposition émis(e) par le Fournisseur sera irrévocable et valable pendant une période minimum de quatre-vingt-dix (90) jours. Les coûts liés à l'émission d'une offre, d'un devis ou de toute autre proposition seront à la charge du Fournisseur.
- 2.3. Un Accord sera conclu lorsque l'offre irrévocable du Fournisseur aura été acceptée par l'Acquéreur, par l'envoi d'une Commande au Fournisseur ou par un accord signé par les deux Parties.

1. Definitions

- 1.1. Terms which are capitalized in these General Terms of Purchase have the following meanings:
- (a) "Affiliate" means a corporation or other business entity Controlled by, Controlling or under common Control with a Party;
 - (b) "Agreement" means any agreement between Purchaser and Supplier, including any amendment, addition or annexes thereto, that is entered into as set forth in article 2;
 - (c) "Confidential Information" means all information disclosed by, or on behalf of, one Party to the other Party, whether orally or in writing, that is designated as confidential or can reasonably be assumed to be confidential given the nature and character of the information and the circumstances of the disclosure. Confidential information in any case includes the contents and existence of the Agreement and the business relationship between the Parties, personal details and technical information, including architecture matters, setup documents, systems documentation, proprietary or confidential information of third parties, documents, data, prototypes, ideas, inventions, processes, know-how, plans, or financial information. Confidential Information shall also include items such as wafers, designs, drawings, and samples;
 - (d) "Control" (respectively "Controlling" or "Controlled") means (i) that more than 50% of the controlled entity's shares or ownership interest representing the right to make decisions for such entity are owned or controlled, directly or indirectly, by the controlling entity, or (ii) the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person;
 - (e) "Creation" means any inventions, ideas, discoveries, designs, improvements, materials, works of authorship or any other subject matter in any form, including drawings, texts, models, manuals, samples, aids, calculations, software, matrices, moulds, other documents and data as well as any applications thereof, capable of protection by Intellectual Property Rights;
 - (f) "Defect" means any deviation in the Goods and/or Services compared with the Specification, its intended use, or any other incorrect functioning of part or all of the Goods or Services;
 - (g) "Goods" means all items supplied or to be supplied to Purchaser by Supplier in the implementation of an Agreement, including software and hardware;
 - (h) "Intellectual Property Rights" means all patent rights (including reissues, divisions, continuations and extensions thereof), copyrights, moral rights, trademark rights, trade name rights, service mark rights, design rights, rights to utility models, trade secret rights, database rights, mask work rights, neighboring rights, and any other form of protection afforded by law to Creations;
 - (i) "Lumileds" means Lumileds Holding B.V.;
 - (j) "Lumileds Property" means any machinery, tools, drawings, specifications, technology, software, raw materials, deliverables and any other property or materials, which Purchaser makes available to Supplier under the Agreement;
 - (k) "Open Source Software" means any software programs which are licensed under any form of open-source license meeting the Open Source Initiative's Open Source Definition (www.opensource.org/docs/definition.php);
 - (l) "Order" means a written confirmation of an order;
 - (m) "Party" or "Parties" means Purchaser, Supplier, each or both of them, as the context may require;
 - (n) "Purchaser" means an entity (either Lumileds, Lumileds LLC or a Lumileds Affiliate) that enters into an Agreement with Supplier.
 - (o) "Services" means all services performed by Supplier for or on behalf of Purchaser in the implementation of the Agreement, whether or not in connection with the supply of Goods;
 - (p) "Specification" means a description of the Goods and/or Services ordered by Purchaser, as stated or referred to in the Agreement. In the absence of such a description, that which is customary between the Parties or, failing that, that which is customary in the industry in which Supplier and/or Purchaser operate shall apply;
 - (q) "Supplier" means each person or entity (including, where relevant, its Affiliate(s)) that enters into an Agreement with Purchaser.

2. Formation of the Agreement

- 2.1. These General Terms of Purchase apply to any Agreement and all other legal relationships between Purchaser and Supplier connected with the purchase by Purchaser of Goods and/or Services from Supplier. Unless explicitly agreed otherwise in writing, these General Terms of Purchase shall take precedence over any other communication, offer, or agreement (oral or in writing) between the Parties relating to the subject matter hereof. The Parties agree that the applicability of the confidentiality provisions of article 19 shall be subject to any existing non-disclosure agreement(s) and/or confidentiality agreements between the Parties covering Confidential Information and/or confidentiality of the subject matter hereof which shall be deemed to take precedence over and supersede any inconsistent provisions set forth herein.
- 2.2. An offer, price quotation or other proposal issued by Supplier shall be irrevocable and valid for a minimum of ninety (90) days. The costs incurred in issuing an offer, price quotation or other proposal shall be for the account of Supplier.
- 2.3. An Agreement shall be concluded when the irrevocable offer by Supplier is accepted by Purchaser by sending an Order to Supplier or by an agreement signed by both Parties.

- 2.4. A la signature d'un Accord, le Fournisseur sera tenu d'exécuter les Services et de fournir les Produits décrits dans ledit Accord, et l'Acquéreur sera tenu de payer les frais indiqués, sous réserve des termes et conditions de l'Accord.
- 2.5. Si le Fournisseur exécute un service ou livre un produit (ou procède à des préparatifs à cette fin) avant la conclusion d'un Accord, il en assumera tous les frais et risques.
- 2.6. Aux fins de chaque Accord, seul l'Acquéreur ayant signé l'Accord assumera les obligations ou responsabilités résultant de cet Accord à l'égard du Fournisseur.
- 3. Livraison, délai de livraison et stockage**
- 3.1. Le Fournisseur devra livrer les Produits et/ou exécuter les Services dans les délais convenus ou aux dates convenues. Le respect des délais constitue une condition essentielle des présentes et tous les délais et dates convenues constituent des dates limites strictes et définitives.
- 3.2. Si le Fournisseur prévoit qu'il ne parviendra pas à respecter toute date de livraison ou à se conformer à toute autre obligation prévue par l'Accord, le Fournisseur devra en informer l'Acquéreur rapidement par écrit.
- 3.3. Tous les Produits seront livrés FCA (selon les Incoterms 2010) à l'adresse qui aura été déterminée par l'Acquéreur. Dans le cas où tout Incoterm applicable prévoirait des conditions contraires aux Conditions Générales d'Achat, la Commande prévaudra.
- 3.4. A la livraison, le Fournisseur devra livrer les Produits et remettre à l'Acquéreur des copies de toutes les licences applicables, une liste de colisage spécifique et toutes les informations et instructions nécessaires à l'utilisation appropriée et en toute sécurité des Produits.
- 3.5. L'Acquéreur sera en droit de refuser et de retourner, aux frais et risques du Fournisseur (i) les livraisons partielles, (ii) les livraisons intervenant avant la date de livraison convenue ou (iii) toute livraison si le Fournisseur a manqué à l'une quelconque de ses obligations énoncées à l'article 3.4.
- 3.6. Tous les Produits devront être conservés individuellement et séparément des autres produits, matériaux, matières premières, produits semi-finis et devront être facilement identifiables.
- 3.7. Le Fournisseur sera en toutes circonstances responsable de toute perte ou de tout dommage résultant du fait qu'il n'a pas protégé, conditionné, manipulé (avant la livraison conformément à l'Incoterm applicable) ou emballé correctement les Produits.
- 4. Transfert du titre de propriété et du risque ; droit de rétention**
- 4.1. Le titre de propriété sur les Produits sera transféré à l'Acquéreur lorsque les Produits seront livrés à l'Acquéreur à l'adresse de livraison convenue conformément à l'Incoterm convenu. Le Fournisseur garantit le transfert du titre intégral et non grevé sur les Produits.
- 4.2. Le Fournisseur supportera le risque de dommage aux, ou de perte des, Produits jusqu'à leur réception conformément à l'article 6 ou, faute de réception, pendant une période raisonnable après la livraison conformément à l'article 3. S'il a été convenu que le Fournisseur se charge de l'installation ou du montage, le Fournisseur continuera de supporter le risque jusqu'à la réception, par l'Acquéreur, des Produits installés ou montés conformément à l'article 6, ou jusqu'à ce que les Produits aient été mis en service par ou pour le compte de l'Acquéreur.
- 4.3. Le Fournisseur ne dispose d'aucun droit de rétention ou droit de suspension au titre des Produits et/ou Services.
- 5. Inspection et Essais**
- 5.1. Le Fournisseur reconnaît qu'il ne peut attendre de l'Acquéreur qu'il inspecte chacun des Produits livrés individuellement, compte tenu de la nature et de la quantité des Produits. L'Acquéreur pourra procéder à un essai de réception représentatif - conformément aux pratiques habituelles dans le secteur dans lequel le Fournisseur et/ou l'Acquéreur exerce(nt) ses/leurs activités. Le résultat de tout essai de réception sera contraignant au titre de l'évaluation de la qualité et/ou quantité de l'ensemble de la livraison, sans autre inspection.
- 5.2. L'Acquéreur pourra, à tout moment, inspecter les Produits ou les procédés de fabrication des Produits. Dans le cas où toute inspection ou tout essai par l'Acquéreur serait réalisé(e) dans les locaux du Fournisseur, ce dernier mettra à disposition des installations, et apportera une assistance, raisonnables pour garantir la sécurité et les bonnes conditions de travail du personnel de l'Acquéreur chargé de l'inspection ou de tout tiers désigné par l'Acquéreur. Afin d'éviter toute ambiguïté, ce droit d'inspection s'entend sans préjudice du droit de vérification de l'Acquéreur prévu à l'article 16.
- 6. Réception**
- 6.1. Après la livraison et, le cas échéant, l'installation appropriées des Produits, un délai de réception de trente (30) jours commencera à courir, délai au cours duquel un test de réception sera réalisé.
- 6.2. L'Acquéreur ne devra pas surseoir à la réception en cas de Défaut mineur ne faisant pas obstacle à l'usage prévu des Produits par l'Acquéreur, le Fournisseur demeurant toutefois soumis à l'obligation de rectifier ce Défaut sans frais.
- 6.3. La réception des Produits ne pourra être démontrée que par la délivrance d'un certificat de réception écrit par l'Acquéreur (qui pourra être, afin d'éviter toute ambiguïté, envoyé par e-mail) ou par le fait que l'Acquéreur utilise les Produits.
- 6.4. La Réception des Services sera réputée avoir eu lieu lorsque l'Acquéreur aura déclaré approuver les Services exécutés sur la base du Cahier des Charges.
- 6.5. La réception des Services par l'Acquéreur ne pourra être démontrée que par la délivrance d'un certificat de réception écrit par l'Acquéreur, sauf convention écrite contraire des Parties pour certains Accords ou Services en particulier.
- 6.6. L'Acquéreur ne sera redevable du paiement d'aucun Produit et/ou Service tant qu'il n'aura pas été réceptionné conformément au présent à l'article 6.
- 6.7. Ni la réception ni l'absence de réception des Produits et/ou Services par l'Acquéreur au sens du présent article 6 ne libéreront le Fournisseur de quelque obligation, garantie ou responsabilité que ce soit résultant des présentes Conditions Générales d'Achat ou de l'Accord.

- 2.4. Upon execution of an Agreement, Supplier will be bound to perform the Services and provide the Goods described in that Agreement, and Purchaser will be required to pay the specified fees, subject to the terms and conditions of the Agreement.
- 2.5. If Supplier performs a service or delivers a product (or makes preparations to that end) before an Agreement has been concluded, this shall be entirely for Supplier's own account and risk.
- 2.6. For the purposes of each Agreement, only the Purchaser which executed the Agreement will incur any obligation or liability to Supplier under that Agreement.
- 3. Delivery, delivery time and storage**
- 3.1. Supplier must deliver and/or perform the Goods and/or Services within the agreed periods or at the agreed times. Time is of the essence and all agreed dates and periods are strict and final deadlines.
- 3.2. In the event that Supplier anticipates any difficulty in complying with any delivery date or any of its other obligations under the Agreement, Supplier shall promptly notify Purchaser in writing.
- 3.3. All Goods shall be delivered FCA (as defined in the Incoterms 2010) on the address which shall be determined by Purchaser. In the event any applicable Incoterms deviate from these General Terms of Purchase, the Order shall take precedence.
- 3.4. At delivery Supplier shall deliver the Goods, provide Purchaser with copies of all applicable licenses, a specified packing list and with all information and instructions necessary for proper and safe use.
- 3.5. Purchaser is entitled to refuse and return at Supplier's risk and expense (i) partial deliveries, (ii) deliveries before the agreed delivery date, or (iii) in case Supplier has violated one of its obligations as stipulated in article 3.4.
- 3.6. All Goods shall be kept individually and separately from other goods, materials, raw materials, semi-manufactured products and shall be easily identifiable.
- 3.7. Supplier shall always be responsible for any loss or damage due to its failure to properly preserve, package, handle (before delivery as per the applicable Incoterm) or pack the Goods.
- 4. Transfer of title and risk; right of retention**
- 4.1. The title to the Goods transfers to Purchaser when the Goods are delivered to Purchaser at the agreed delivery address in accordance with the agreed Incoterm. Supplier guarantees that the full and unencumbered title to the Goods is transferred.
- 4.2. Supplier bears the risk of damage to or loss of the Goods until such time as they have been accepted in accordance with article 6 or, where acceptance fails to take place, during a reasonable time after delivery in accordance with article 3. If installation or assembly by Supplier has been agreed, the risk remains with Supplier until the installed or assembled Goods have been accepted by Purchaser in accordance with article 6, or until the Goods have been put into use by or on behalf of Purchaser.
- 4.3. Supplier has no right of retention or right of suspension in relation to the Goods and/or Services.
- 5. Inspection and Testing**
- 5.1. Supplier acknowledges that Purchaser cannot be expected to inspect the delivered Goods on an individual basis, considering the nature and quantity of the Goods. Purchaser may carry out a representative acceptance test - in line with common practice in the industry in which Supplier and/or Purchaser operate. The outcome of any acceptance test will be binding with respect to the assessment of the quality and/or quantity of the whole delivery, without further inspection.
- 5.2. Purchaser may, at any time, inspect the Goods or the manufacturing process for the Goods. If any inspection or test by Purchaser is made on the premises of Supplier, Supplier shall provide reasonable facilities and assistance for the safety and convenience of Purchaser's inspection personnel or any third party designated by Purchaser. For the avoidance of doubt, such right of inspection is without any prejudice to Purchaser's right to audit as set forth in article 16.
- 6. Acceptance**
- 6.1. After correct delivery and, where applicable, installation of the Goods, an acceptance period of thirty (30) days shall commence, in which an acceptance test is carried out.
- 6.2. Purchaser shall not withhold acceptance in the case of a Defect that is so minor that it does not impede the intended use of the Goods by Purchaser, without detracting from Supplier's obligation to rectify this Defect free of charge.
- 6.3. Acceptance of the Goods can only be demonstrated by the issue of a written acceptance certificate by Purchaser (which for the avoidance of doubt includes email) or by the fact that Purchaser puts the Goods into use.
- 6.4. The Acceptance of Services is deemed to have taken place when Purchaser has declared its approval of the Services performed on the basis of the Specification.
- 6.5. Acceptance of Services by Purchaser can only be demonstrated by the issue of a written acceptance certificate by Purchaser, unless Parties have agreed otherwise in writing for particular Agreements or Services.
- 6.6. Purchaser shall not be liable for any payment of Goods and/or Services until these have been accepted as set forth in this article 6.
- 6.7. The acceptance or non-acceptance by Purchaser of the Goods and/or Services within the meaning of this article 6 does not release Supplier from any obligation, guarantee or liability pursuant to these General Terms of Purchase or the Agreement.

7. Garantie

- 7.1. Le Fournisseur garantit que les Produits qu'il livre et/ou les Services qu'il exécute sont en bon état, ce qui implique au minimum que :
- (a) les Produits sont fournis et/ou les Services rendus conformément aux exigences de bonne qualité de fabrication et conformément à toutes les lois applicables ;
 - (b) les Produits et/ou Services sont adaptés aux fins pour lesquelles l'Accord a été conclu et présentent les caractéristiques promises et attendues ;
 - (c) les Produits sont neufs, de bonne qualité et exempts de Défauts de conception, de traitement, de fabrication, de construction et de dimensionnement et présentent un niveau de sécurité approprié ;
 - (d) les Produits et/ou Services sont conformes au Cahier des Charges et sont exempts de Défauts ;
 - (e) toutes les réglementations nationales et internationales applicables aux Produits et à leur emballage et/ou aux Services ont été respectées et tous les Produits ont été conçus, fabriqués et livrés conformément à toutes les lois applicables (y compris le droit du travail) et à la Déclaration de Développement Durable du Fournisseur en vigueur au moment considéré, qui est accessible sur le site www.lumileds.com/uploads/564/ED38-pdf ;
 - (f) les Produits et/ou Services, y compris tous leurs emballages et composants fournis à l'Acquéreur sont conformes à la Liste des Substances Réglementées (LSR), qui est accessible sur le site : www.lumileds.com/uploads/563/ED37-pdf ou sera envoyée au Fournisseur sur demande écrite. Le Fournisseur communiquera à l'Acquéreur toutes les informations nécessaires pour lui permettre de se conformer à toutes les lois, règles et réglementations de ce type lorsqu'il utilisera les Produits et Services. Le Fournisseur devra, sur demande de l'Acquéreur, s'inscrire et utiliser BOMcheck (www.bomcheck.net) ou IMDS for automotive supplies (www.mdsystem.com) pour faire des déclarations de conformité de substance, et respecter les prescriptions de ROHS, REACH et autres prescriptions réglementaires applicables en faisant des déclarations dans BOMcheck ou IMDS et se conformer pleinement à la LSR de l'Acquéreur, sauf convention écrite contraire. Le Fournisseur devra se conformer aux modifications ultérieures de la LSR après notification de BOMcheck ou toute autre correspondance non recommandée et se conforme et se conformera pleinement à la LSR actualisée de l'Acquéreur dans les trois (3) mois suivant la réception de la notification, sauf convention écrite contraire. L'Acquéreur pourra rejeter les livraisons non conformes à ces prescriptions ;
 - (g) sauf avec l'accord écrit de l'Acquéreur, les Produits ne devront inclure aucun Logiciel Ouvert.
- 7.2. Les Produits et/ou Services ne seront, en tout état de cause, pas considérés comme en bon état au sens de l'article 7.1 si des Défauts sont découverts dans les vingt-quatre (24) mois suivant leur livraison, à moins que les Défauts ne soient imputables à l'Acquéreur.
- 7.3. Les Défauts qui seront découverts dans les vingt-quatre (24) mois suivant leur livraison seront corrigés immédiatement et intégralement par le Fournisseur, sans frais. La correction pourra impliquer, selon ce que l'Acquéreur décidera à son entière discrétion et sans préjudice d'aucun des droits de l'Acquéreur, le remplacement des Produits (ou de certaines pièces des Produits), une nouvelle exécution des Services en question ou un remboursement (partiel) des Produits et Services affectés. Les frais supplémentaires, tels que les frais de démontage, de transport et de remontage, seront également à la charge du Fournisseur.
- 7.4. S'agissant des éventuels Défauts qui auront été corrigés ou Services qui auront été réexécutés, une nouvelle période de garantie, telle que décrite à l'article 7.3, commencera.
- 7.5. Si cela s'avère nécessaire pour la continuité des opérations de l'Acquéreur et que le Fournisseur n'est pas lui-même en mesure de réparer ou de remplacer les Produits immédiatement et/ou d'exécuter des Services de remplacement, l'Acquéreur sera en droit de réaliser (ou de faire réaliser) des réparations temporaires ou d'exécuter (ou de faire exécuter) des Services de remplacement aux frais du Fournisseur.

8. Prix

- 8.1. Tous les prix seront fixes, ne pourront faire l'objet d'aucun ajustement et s'entendront hors taxes.
- 8.2. Si les Produits commandés et/ou Services fournis sont soumis à des taxes, le Fournisseur pourra facturer à l'Acquéreur les taxes en question, qui seront payées par l'Acquéreur en sus des prix indiqués. Le Fournisseur sera responsable du versement des taxes payées par l'Acquéreur aux autorités (fiscales) compétentes.
- 8.3. S'il n'a été convenu d'aucun prix, le barème de prix du Fournisseur en vigueur au moment de la commande s'appliquera. En l'absence de barème de prix, le prix généralement facturé pour les Produits commandés et/ou Services fournis s'appliquera.
- 8.4. L'Acquéreur sera en droit de compenser tous montants dus par l'Acquéreur au Fournisseur avec tous montants dus par le Fournisseur à l'Acquéreur. Le Fournisseur ne sera pas en droit de compenser quelques montants que ce soit en vertu de l'Accord.
- 8.5. Tous les droits de licence seront inclus dans le prix, sauf convention écrite contraire.

9. Paiement

- 9.1. Le Fournisseur émettra une facture répondant à toutes les prescriptions légales et fiscales applicables et conforme aux instructions de l'Acquéreur.
- 9.2. Sauf convention écrite contraire, le paiement sera versé dans les soixante (60) jours suivant la date de la facture, sous réserve qu'une facture en bonne et due forme et non contestée ait été reçue à une date postérieure à la date de livraison et sous réserve de la réception des Produits et/ou Services par l'Acquéreur.
- 9.3. Le paiement d'une facture ne devra pas être interprété comme la reconnaissance de l'exécution appropriée par le Fournisseur de l'une quelconque de ses obligations résultant de tout Accord.
- 9.4. Les montants dus seront payés, sauf convention écrite contraire, par virement électronique à la banque du Fournisseur dans le pays du Fournisseur, pour le compte du Fournisseur. L'Acquéreur sera réputé s'être acquitté de toutes obligations de paiement lorsque les sommes dues correspondantes auront été reçues par la banque du Fournisseur.

7. Warranty

- 7.1. Supplier guarantees that the Goods it delivers and/or the Services it performs are sound, which shall at a minimum entail that:
- (a) Goods are supplied and/or Services rendered in accordance with the requirements of good workmanship and in accordance with all applicable law;
 - (b) Goods and/or Services are appropriate for the purpose for which the Agreement was concluded and have the promised and expected characteristics;
 - (c) Goods are new, of good quality and free from Defects as regards the design, processing, manufacture, construction and dimensioning, and also offer the due standard of safety;
 - (d) Goods and/or Services are in accordance with the Specification and are free of Defects;
 - (e) all applicable national and international regulations relating to the Goods and their packaging and/or to the Services have been observed, and that all Goods have been designed, manufactured and delivered in compliance with all applicable laws (including labor laws), and the then current Supplier Sustainability Declaration which can be found at www.lumileds.com/uploads/564/ED38-pdf;
 - (f) Goods and/or Services including all its packaging and components supplied to Purchaser comply with the Regulated Substances List (RSL), which can be found at: www.lumileds.com/uploads/563/ED37-pdf or will be sent to Supplier upon its first written request. Supplier shall furnish to Purchaser any information required to enable Purchaser to comply with such laws, rules, and regulations in its use of the Goods and Services. Supplier shall, upon request of Purchaser, register and use BOMcheck (www.bomcheck.net) or IMDS for automotive supplies (www.mdsystem.com) to make substance compliance declarations including ROHS, REACH and other applicable regulatory requirements by making declarations in BOMcheck or IMDS to fully comply with the Purchaser RSL, unless agreed otherwise in writing. Supplier shall also adhere to future RSL changes following notification from BOMcheck or other non-registered correspondence and is and will be fully compliant with the updated Purchaser RSL within three (3) months of receiving the notification, unless agreed otherwise in writing. Purchaser may reject deliveries that do not comply with these requirements;
 - (g) unless Purchaser has agreed otherwise in writing, Goods shall not include any Open Source Software.
- 7.2. Goods and/or Services are in all cases regarded as not sound within the meaning of article 7.1 if Defects are discovered within twenty-four (24) months of delivery, unless the Defects are attributable to Purchaser.
- 7.3. Defects that are discovered within twenty-four (24) months of delivery shall be corrected immediately and completely by Supplier free of charge. Correction may entail, to be decided at Purchaser's sole discretion and without prejudice to any of Purchaser's rights, the replacement of the Goods (or parts thereof), re-execution of the Services in question, or a (partial) refund of the affected Goods and Services. Additional costs, such as those for dismantling, transport and reassembly, shall also be borne by Supplier.
- 7.4. With respect to any Defects that have been corrected or Services that have been performed again, a new warranty period as described in article 7.3 commences.
- 7.5. If necessary for the continuity of Purchaser operations and if Supplier is not able itself to repair or replace the Goods immediately and/or perform replacement Services, Purchaser shall be entitled to carry out (or arrange) temporary repairs or perform (or arrange) replacement Services at the expense of Supplier.

8. Prices

- 8.1. All prices shall be fixed prices, not subject to price adjustments and exclusive of taxes.
- 8.2. If the ordered Goods and/or Services rendered are subject to any taxes, Supplier may charge the relevant taxes, to Purchaser, which shall be paid by Purchaser in addition to the prices quoted. Supplier is responsible for the deduction of taxes paid by Purchaser to the relevant (tax) authorities.
- 8.3. In case no price has been agreed, the price list of Supplier as effective at the time of the order shall apply. In the absence of a price list, the price generally charged for the ordered Goods and/or rendered Services shall apply.
- 8.4. Purchaser shall have the right to offset any amounts due by Purchaser to Supplier against amounts due by Supplier to Purchaser. Supplier shall have no rights to offset any amounts under the Agreement.
- 8.5. Any license fees shall be included in the price, unless agreed otherwise in writing.

9. Payment

- 9.1. Supplier shall issue an invoice meeting all applicable legal and fiscal requirements and shall comply with Purchaser's instructions.
- 9.2. Unless agreed otherwise in writing, payment shall be made within sixty (60) days from invoice date, provided a correct and undisputed invoice has been received, being not prior to the date of delivery, and subject to the acceptance of the Goods and/or Services by Purchaser.
- 9.3. Payment of any invoice shall not be interpreted as the recognition of the correct performance by Supplier of any of its obligations under any Agreement.
- 9.4. The amounts due shall, unless agreed otherwise in writing, be paid by electronic funds transfer to Supplier's bank in Supplier's country for the account of Supplier. Purchaser shall be deemed to have performed any payment obligations when the respective sums due have been received by Supplier's bank.

- 9.5. L'Acquéreur pourra suspendre tout paiement dû au Fournisseur sur notification si le Fournisseur manque à l'une quelconque des obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord.
- 9.6. Le Fournisseur ne pourra facturer des intérêts à l'Acquéreur de la manière prévue dans le présent article 9.6, ainsi qu'à montant de 40 € pour frais de recouvrement prévu par la législation applicable, que si l'Acquéreur a manqué à son obligation de paiement. Tous intérêts applicables correspondront au total de (i) le LIBOR, à savoir le London Interbank Offered Rate of interest annuel applicable à la période, tel que publié par Bloomberg pour la devise pertinente, à compter de la Date d'Exigibilité et (ii) une marge de 3 % par an. Les intérêts seront calculés sur la base du nombre effectif de jours écoulés, divisé par 360 jours.
- 10. Propriété et Propriété intellectuelle**
- 10.1. Tous les Biens de Lumileds et tous les droits y afférents seront et resteront la propriété exclusive de l'Acquéreur ou de ses concédants de licence respectifs et ne devront être utilisés qu'aux fins de l'exécution des commandes de l'Acquéreur. Le Fournisseur devra traiter ces Biens de Lumileds de manière appropriée, les stocker de telle sorte qu'ils soient facilement identifiés, les maintenir en bon état et les restituer rapidement sur demande de l'Acquéreur. Sauf convention contraire, le Fournisseur devra souscrire et maintenir en vigueur une couverture d'assurance suffisante pour les protéger contre toute perte et tout dommage. L'Acquéreur conservera tous les droits sur tous les Biens de Lumileds mis à la disposition du Fournisseur par ou pour l'Acquéreur. L'utilisation de ces Biens de Lumileds pour et/ou par des tiers n'est pas autorisée sans l'autorisation écrite préalable de l'Acquéreur.
- (a) Dans la mesure où elle est nécessaire pour fournir les Produits ou les Services, le Fournisseur se voit par les présentes accorder une licence limitée strictement personnelle, non cessible, non susceptible de concession en sous-licence et non exclusive sur les Droits de Propriété Intellectuelle intégrés dans les Biens de Lumileds pendant la durée de l'Accord. L'Acquéreur conservera tous les droits sur ces Droits de Propriété Intellectuelle.
- (b) L'acquisition des Produits et/ou Services confèrera à l'Acquéreur et à ses Sociétés Affiliées une licence irrévocable, mondiale, libre de redevances et entièrement payée, non exclusive et perpétuelle sur tous les Droits de Propriété Intellectuelle détenus ou contrôlés, directement ou indirectement, par le Fournisseur pour utiliser, créer, faire créer, construire, faire construire, commercialiser, vendre, louer, concéder sous licence, distribuer et/ou céder autrement les Produits et/ou Services, y compris, notamment, les machines, outils, dessins, modèles, logiciels, versions de démonstration, moules, cahiers des charges ou pièces.
- (c) L'Acquéreur pourra prétendre à tous les Droits de Propriété Intellectuelle au titre (i) des Produits (ii) des résultats des Services et (iii) de toute Création, dans la mesure où ils seront produits par le Fournisseur spécifiquement pour l'Acquéreur pendant la durée de l'Accord. Le Fournisseur convient de céder et cède par les présentes au fur et à mesure de la création des Créations tous Droits de Propriété Intellectuelle à l'Acquéreur sur la base des présentes Conditions Générales d'Achat. La cession de ces droits une fois qu'ils seront générés est acceptée d'avance par l'Acquéreur. Cette cession sera mondiale et valable pendant la durée légale de chacun des Droits de Propriété Intellectuelle, durée qui est déterminée, conformément à la législation française. S'agissant des Créations protégées par le droit d'auteur, la cession inclura les droits de propriété intellectuelle suivants : le droit de représentation, reproduction, adaptation, traduction, communication et diffusion de tout ou partie des Créations sur tous supports, pour tout type d'utilisation et à toute fin, commerciale ou promotionnelle. Dans la mesure où un acte supplémentaire serait nécessaire pour donner effet à la cession de ces droits, le Fournisseur autorise l'Acquéreur par avance à établir un tel acte et à le signer en son nom. La cession de ces droits s'entend sans frais.
- 10.2. Le Fournisseur déclare et garantit à l'Acquéreur (i) que les Produits et Services, seuls ou dans toute association, ne constituent une violation ou une contrefaçon d'aucun(e) brevet, marque de fabrique, droit d'auteur (y compris les droits de portrait et droits moraux), nom commercial, secret commercial, licence ou autre droit de propriété de quelque tiers que ce soit (y compris les salariés et sous-traitants du Fournisseur) ; (ii) qu'il détient tous les droits, titres de propriété et intérêts nécessaires pour concéder sous licence à l'Acquéreur tout Droit de Propriété Intellectuelle lié à tout composant des Produits et/ou Services fournis à l'Acquéreur, en tant que tel ou en tant que partie intégrée à un autre Produit/Service, y compris, notamment, des machines, outils, dessins, modèles, logiciels, versions de démonstration, moules, cahiers des charges ou pièces ; et (iii) que les Produits ou Services ne font l'objet d'aucun litige concernant des droits de tiers ni ne sont autrement illégaux en relation avec des tiers.
- 10.3. Le Fournisseur sera responsable de toutes les demandes de rémunération supplémentaire formulées par l'un quelconque de ses salariés ou prestataires en raison de l'utilisation faite, ou de la valeur, des Créations, Produits ou Services, et paiera tous montants dus au titre de ces demandes directement aux salariés et prestataires concernés et garantira l'Acquéreur contre, et le dégagera de toute responsabilité au titre, de telles demandes.
- 10.4. Sauf si l'inclusion de Logiciels Ouverts est expressément autorisée par écrit par des dirigeants dûment habilités de l'Acquéreur et sauf indication contraire dans un Accord, le Fournisseur déclare et garantit que les Produits n'incluront aucune partie de Logiciels Ouverts, quels qu'ils soient. Aux fins des présentes, l'expression « Logiciels Ouverts » désigne :
- (a) tout logiciel qui nécessite, à titre de condition d'utilisation, de modification et/ou de distribution dudit logiciel, que ledit logiciel :
- (i) soit diffusé ou distribué sous la forme d'un code source ;
- (ii) soit concédé sous licence aux fins de la création d'œuvres dérivées ;
- (iii) ne puisse être redistribué que libre de Droits de Propriété Intellectuelle exécutoires ; et/ou
- (b) tout logiciel contenant, dérivé de ou statiquement ou dynamiquement lié à tout logiciel visé à l'article 10.4(a).
- 11. Garantie concernant les droits de propriété intellectuelle**
- 11.1. Le Fournisseur garantira l'Acquéreur contre toutes les réclamations ou

- 9.5. Purchaser may suspend payment to Supplier upon notice if Supplier fails to fulfill any of its obligations under the Agreement.
- 9.6. Supplier can only charge interest from Purchaser as set forth in this article 9.6, as well as the amount of 40€ for recovery charge set forth by applicable law, if Purchaser is in breach of its payment obligation. Any applicable interest shall be the aggregate of (i) LIBOR, being the London Interbank Offered Rate of interest per annum relative to the period as published by Bloomberg for relevant currency starting from the Due Date, and (ii) a margin of 3% per annum. Interest will be calculated on the basis of actual number of days elapsed, divided by 360 days.
- 10. Ownership and Intellectual Property**
- 10.1. All Lumileds Property and all rights therein shall be and remain the sole exclusive property of Purchaser or its respective licensors and shall be used solely for the purpose of fulfilling orders from Purchaser. Supplier shall treat such Lumileds Property properly, store it in such a way that it may be easily identified, keep it in good condition and return it promptly upon Purchaser's first request. Unless agreed otherwise, Supplier shall conclude and maintain sufficient insurance cover against loss and damage. Purchaser shall retain all rights in any Lumileds Property provided by or for Purchaser to Supplier. The use of such Lumileds Property for and/or by third parties is not permitted without prior written permission from Purchaser.
- (a) To the extent required for providing the Goods or rendering the Services, Supplier is hereby granted a strictly personal, non-transferrable, non-sublicensable and non-exclusive limited license to the Intellectual Property Rights in the Lumileds Property for the duration of the Agreement. Purchaser shall retain all rights in such Intellectual Property Rights.
- (b) The purchase of the Goods and/or Services shall confer on Purchaser and its Affiliates an irrevocable, world-wide, royalty-free and fully paid up, non-exclusive and perpetual license under all Intellectual Property Rights owned or controlled, directly or indirectly, by Supplier to use, make, have made, build-in, have built-in, market, sell, lease, license, distribute and/or otherwise dispose of the Goods and/or Services, including but not limited to machinery, tools, drawings, designs, software, demos, molds, specifications or pieces.
- (c) Purchaser is entitled to all Intellectual Property Rights in respect of (i) the Goods (ii) the results of Services and (iii) any Creation, to the extent produced by Supplier specifically for Purchaser during the term of the Agreement. Supplier agrees to assign and hereby assigns gradually as the Creations are created any Intellectual Property Rights to Purchaser on the basis of these General Terms of Purchase. The transfer of these rights once they come into existence is accepted by Purchaser in advance. Such assignment is worldwide for the legal duration of each of the Intellectual Property Rights terms, which terms are fixed in accordance with French law. For the Creations protected by author rights, the assignment shall include, the following intellectual property rights: the right of representation, reproduction, adaptation, translation, communication and distribution of all or a part of the Creations on all media, for any kind of use and for any purpose, commercial or promotional. In so far as a further deed is required for the transfer of such rights to take place, Supplier authorizes Purchaser in advance to prepare such a deed and sign it on behalf of Supplier. Assignment of these rights is free of charge.
- 10.2. Supplier represents and warrants to Purchaser (i) that the Goods and Services do not and shall not, alone or in any combination, infringe or violate any patent, trademark, copyright (including portrait rights and moral rights), trade name, trade secret, license or other proprietary right of any other party (including Supplier's employees and subcontractors); (ii) that it holds all rights, title and interest necessary to license to Purchaser any Intellectual Property Right of every component of the Goods and/or Services provided to Purchaser, as a whole or as integrated part of another Good/Service, including but not limited to machinery, tools, drawings, designs, software, demos, molds, specifications or pieces; and (iii) that the Goods or Services are not the subject of any dispute concerning rights of third parties or otherwise unlawful in relation to third parties.
- 10.3. Supplier will be liable for any claims made by any of its employees or contractors for additional compensation in view of the use made or value of Creations, Goods or Services, and will pay any amounts due under such claims directly to such relevant employees or contractors and shall indemnify and hold Purchaser harmless from any such claims.
- 10.4. Unless the inclusion of Open Source Software is specifically authorized in writing by duly authorized officers of Purchaser and unless otherwise stated in an Agreement, Supplier represents and warrants that the Goods do not include any portion of any Open Source Software. As used herein, "Open Source Software" shall mean:
- (a) any software that requires as a condition of use, modification and/or distribution of such software, that such software:
- (i) be disclosed or distributed in source code form;
- (ii) be licensed for the purpose of making derivative works;
- (iii) may only be redistributed free from enforceable Intellectual Property Rights; and/or
- (b) any software that contains, is derived from, or statically or dynamically links to, any software specified under Section 10.4(a).
- 11. Intellectual Property Indemnification**
- 11.1. Supplier shall indemnify Purchaser against any claims or consequences of claims

conséquences de réclamations formulées par des tiers en raison de, ou en relation avec, toute violation ou utilisation non autorisée de leurs Droits de Propriété Intellectuelle en relation avec les Produits ou Services fournis. Cette garantie couvre tous les dommages et coûts (y compris les coûts raisonnables d'assistance juridique) que l'Acquéreur pourra subir ou engager en relation avec une telle réclamation. Sans préjudice de ce qui précède, à la demande de l'Acquéreur, le Fournisseur défendra l'Acquéreur à ses propres frais dans le cas où une procédure judiciaire serait intentée à son encontre, sous réserve que le Fournisseur tienne l'Acquéreur parfaitement informé, de manière appropriée et en temps opportun, pendant la procédure et s'abstienne de reconnaître une quelconque responsabilité ou de conclure un quelconque règlement à l'amiable, sauf avec l'autorisation écrite préalable de l'Acquéreur. L'Acquéreur ne devra en aucun cas reconnaître une quelconque responsabilité ou conclure un quelconque règlement à l'amiable sans l'autorisation préalable du Fournisseur.

- 11.2. L'Acquéreur informera le Fournisseur immédiatement par écrit de tout(e) action en justice, réclamation ou procès du type visé à l'article 11.1 et coopérera de manière raisonnable (aux frais du Fournisseur) et accordera un accès raisonnable à toutes les informations pertinentes, sur demande raisonnable du Fournisseur, aux fins de la défense de ses intérêts dans le cadre de l'action en justice, de la réclamation ou du procès susmentionné(e). Le Fournisseur apportera toute l'assistance que l'Acquéreur pourra raisonnablement demander en relation avec toute réclamation de ce type.
- 11.3. Si tout Produit ou Service fourni en vertu de l'Accord est considéré comme constituant une violation ou si son utilisation est interdite, le Fournisseur devra, à l'entière discrétion de l'Acquéreur et sans préjudice d'aucun des droits conférés à l'Acquéreur par l'Accord ou la législation applicable :
- (a) acquérir les droits nécessaires pour l'utilisation du Produit ou Service ;
 - (b) modifier le Produit ou Service en question de telle sorte qu'il ne constitue plus une violation des droits de tiers ;
 - (c) remplacer le Produit ou Service en question par un Produit ou Service équivalent ne constituant pas une violation de droits de tiers ; ou
 - (d) reprendre possession du Produit en vue d'un remboursement du prix payé au titre de ce Produit ou mettre un terme au Service et rembourser la rémunération payée au titre de ce Service.

12. Conformité à la législation

- 12.1. Le Fournisseur devra à tout moment se conformer à toutes les lois et réglementations applicables, y compris les lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption, de lutte contre les ententes, de conformité environnementale et de contrôle des exportations, ainsi qu'au Code de Conduite de Lumileds (et/ou toute autre politique de déontologie et de conformité de Lumileds) tel que ponctuellement mis à disposition, et s'abstiendra d'exporter ou de réexporter, directement ou indirectement, tous Produits à destination de tout pays pour lequel une autorisation d'exportation ou toute autre approbation gouvernementale est nécessaire, sans avoir préalablement obtenu ladite licence ou approbation. Le Fournisseur devra obtenir l'ensemble des autorisations ou permis d'exportation nécessaires et devra communiquer à l'Acquéreur toutes les informations nécessaires pour permettre à l'Acquéreur et ses clients de se conformer à ces lois et réglementations.
- 12.2. Le Fournisseur communiquera à l'Acquéreur toutes les informations nécessaires pour lui permettre de se conformer à toutes lois, règles et réglementations applicables à l'utilisation qu'il fera des Produits et Services, et convient d'indiquer à l'Acquéreur par écrit si les Produits et Services font ou non l'objet d'un contrôle par les États-Unis et/ou d'un contrôle en vertu des lois relatives au contrôle des exportations de son propre pays, et si tel est le cas, le Fournisseur informera l'Acquéreur du numéro ECCN applicable (numéro de classification pour les contrôles à l'exportation) et de la portée des restrictions. S'il reçoit toute notification concernant une violation de toute loi, règle ou réglementation relative au contrôle des exportations susceptible d'affecter l'Acquéreur, le Fournisseur convient d'en informer ce dernier rapidement.
- 12.3. Le Fournisseur devra obtenir toutes les autorisations d'exportation internationales et nationales ou tous les permis similaires nécessaires en vertu de toutes les lois et réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et communiquera à l'Acquéreur toutes les informations nécessaires pour lui permettre de se conformer à toutes ces lois et réglementations. Le Fournisseur convient et garantit qu'il se conformera à toutes les lois nationales et internationales applicables en matière de contrôle des exportations et qu'il s'abstiendra d'exporter ou de réexporter, directement ou indirectement, tout(e) information, produit, logiciel et/ou technologie à destination de tout pays pour lequel l'Union européenne ou les États-Unis d'Amérique ou tout autre pays, au moment de l'exportation ou de la réexportation, exige une autorisation d'exportation ou toute autre approbation gouvernementale, sans avoir préalablement obtenu ladite autorisation ou approbation. Le cas échéant, le Fournisseur convient d'informer l'Acquéreur de la portée des éventuelles restrictions. Le Fournisseur conservera des registres conformément aux réglementations applicables en matière d'exportation et fournira à l'Acquéreur, sur demande, des documents attestant de sa conformité au présent article 12.3.
- 12.4. Le Fournisseur s'interdit, sans l'accord spécifique, préalable et écrit de l'Acquéreur, et directement ou indirectement, de faire transférer, exporter, ré-exporter ou distribuer toute technologie ou tout logiciel de l'Acquéreur à destination d'une personne figurant sur une liste des personnes ou entités faisant l'objet d'une restriction imposée par les États-Unis (*restricted party list*), vers la Chine, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan et la Syrie ou à destination de tout ressortissant étranger (tel que défini dans la réglementation américaine en matière d'exportations (EAR, *Export Administration Regulations*)) qui est citoyen de l'un de ces pays. L'accord doit être obtenu avant que tout salarié, mandataire ou autre membre concerné du personnel du Fournisseur ne se trouve dans une situation dans laquelle il pourrait avoir accès aux technologies ou logiciels de l'Acquéreur.
- 12.5. Le Fournisseur convient de garantir l'Acquéreur et de le dégager de toute responsabilité au titre de l'ensemble des réclamations, responsabilités, pénalités et frais et dépenses associés que l'Acquéreur pourrait subir ou engager en raison du

by third parties arising out of or in connection with an infringement or other unauthorized use of their Intellectual Property Rights in connection with the supplied Goods or Services. This indemnification concerns all damage and costs (including reasonable costs for legal assistance) that Purchaser suffers or incurs in connection with such a claim. Without prejudice to the above, at the request of Purchaser, Supplier shall defend Purchaser at its own expense in the case of proceedings brought against it, on condition that Supplier shall keep Purchaser appropriately, timely and fully informed during the proceedings and shall not acknowledge liability or reach an out-of-court settlement except with the prior written permission of Purchaser. Purchaser shall under no circumstances acknowledge liability or reach an out-of-court settlement without the prior permission of Supplier.

- 11.2. Purchaser shall notify Supplier immediately in writing of every action, claim or lawsuit of the kind referred to in article 11.1 and cooperate to a reasonable degree (at the expense of Supplier) and give reasonable access to all relevant information where there is a reasonable request by Supplier for the defense against the aforementioned action, claim or lawsuit. Supplier shall provide all assistance in connection with any such claim as Purchaser may reasonably require.
- 11.3. If any Goods or Services supplied under the Agreement are held to constitute an infringement or if their use is enjoined, Supplier shall at the sole discretion of Purchaser and without prejudice to any of Purchaser's rights under the Agreement or applicable law:
- (a) acquire the necessary rights of use for the Goods or Services;
 - (b) modify the Goods or Services in question so that they no longer infringe the rights of third parties;
 - (c) replace the Goods or Services in question with equivalent Goods or Services that do not infringe rights of third parties; or
 - (d) take back the Goods for a refund of the money paid for them or discontinue the Services with a refund for the remuneration paid for them.

12. Compliance with Laws

- 12.1. Supplier shall at all times comply with all applicable laws and regulations, including laws and regulations on anti-bribery, anti-trust, anti-corruption, environmental compliance, and export control and the Lumileds Code of Conduct (and/or any other Lumileds ethics and compliance policies) as it may be made available from time to time, and will not export or re-export, directly or indirectly, any Goods to any country for which an export license or other governmental approval is required, without first obtaining such license or approval. Supplier shall obtain all required export licenses or permits and shall provide Purchaser with all information required to enable Purchaser and its customers to comply with such laws and regulations.
- 12.2. Supplier shall furnish to Purchaser any information required to enable Purchaser to comply with any applicable laws, rules, and regulations in its use of the Goods and Services, and agrees to inform Purchaser in writing whether or not the Goods and Services are US controlled and/or controlled under the export control laws of its own country, and if so, Supplier will inform Purchaser of the applicable export control classification number (ECCN) and the extent of the restrictions. Supplier agrees to notify Purchaser promptly of Supplier's receipt of any such notice of a violation of any export control related law, rule or regulation, which may affect Purchaser.
- 12.3. Supplier shall obtain all international and national export licenses or similar permits required under all applicable export control laws and regulations and shall provide Purchase with all information required to enable Purchaser to comply with such laws and regulations. Supplier agrees and warrants that it will comply with all applicable international and national export control laws and regulations and it will not export or re-export, directly or indirectly, any information, goods, software and/or technology to any country for which the European Union or the United States of America or any other country, at the time of export or re-export, requires an export license or other governmental approval, without first obtaining such license or approval. If any, Supplier agrees to inform Purchaser about the extent of possible restrictions. Supplier shall maintain records in accordance with the export regulations and provide to Purchaser, upon request, documentation to demonstrate compliance with this article 12.3.
- 12.4. Supplier shall not, without specific prior written Purchaser approval, directly or indirectly, cause the transfer, export, re-export or release of any Purchaser technology or software to anyone included on a U.S. government restricted party list, to China, Cuba, Iran, North Korea, Sudan, Syria, or to a foreign person (as defined in the U.S. export regulations) of any such countries. Approval must be obtained before any affected Supplier employee, agent or other personnel is placed in a position involving exposure to Purchaser technology or software.
- 12.5. Supplier agrees to indemnify and hold Purchaser harmless from any claims, liabilities, penalties and associated costs and expenses, which Purchaser may incur due to Supplier's non-compliance with applicable laws, rules and regulations

non-respect par le Fournisseur des lois, règles et réglementations applicables comme indiqué, notamment, à l'article 12.1.

as set forth in but not limited to article 12.1.

13. Conformité douanière

- 13.1. Chaque année, ou sur demande de l'Acquéreur, le Fournisseur remettra à l'Acquéreur une déclaration d'origine du fournisseur concernant les Produits, suffisante pour satisfaire aux exigences (i) des autorités douanières du pays de réception et (ii) de toutes réglementations applicables aux autorisations d'exportation. La déclaration devra notamment indiquer explicitement si les Produits, ou une partie d'entre eux, ont été produits aux Etats-Unis ou émanent des Etats-Unis. Les Produits à double usage ou autres Produits classés fournis par le Fournisseur doivent être clairement identifiés par leur code de classification.
- 13.2. Pour tous les Produits admissibles pour l'application d'Accords Régionaux ou de Libre-Echange, de Systèmes Généralisés de Préférences ou autres accords préférentiels, il incombera au Fournisseur de livrer des produits avec les pièces justificatives appropriées (par ex. la déclaration du Fournisseur, le certificat d'origine préférentielle/la déclaration d'origine sur facture) afin de confirmer le statut d'origine préférentielle.
- 13.3. Le Fournisseur devra apposer sur tous les Produits (ou sur le conteneur des Produits si les dimensions des Produits ne le permettent pas) la mention du pays d'origine. Le Fournisseur devra, lorsqu'il apposera cette mention sur les Produits, se conformer aux exigences des autorités douanières du pays de réception. En cas d'importation de Produits, le Fournisseur devra si possible permettre à l'Acquéreur d'être l'importateur de référence. Si l'Acquéreur n'est pas l'importateur de référence et que le Fournisseur obtient des droits de remboursement de droits de douane sur les Produits, le Fournisseur devra, sur demande de l'Acquéreur, transmettre à ce dernier les documents demandés par les autorités douanières du pays de réception pour prouver l'importation et pour transférer les droits de remboursement de droits de douane à l'Acquéreur.
- 13.4. Sauf convention contraire avec l'Acquéreur, le Fournisseur devra fournir les Produits « Franco Transporteur », et devra faire dédouaner les Produits par la douane pour exportation et accomplir les formalités douanières à ses frais. En tout état de cause, le Fournisseur devra fournir la documentation nécessaire aux expéditions transfrontalières et la documentation requise si des informations sont demandées à l'Acquéreur à des fins de dédouanement à l'exportation. Le Fournisseur ou ses mandataires devront demander les informations par fax ou e-mail à l'interlocuteur compétent de l'Acquéreur au moins deux (2) jours ouvrables avant la date à laquelle elles sont nécessaires. En l'absence d'une telle demande, aucun retard dans le dédouanement à l'exportation résultant d'informations incomplètes n'excusera un retard de livraison.

14. Protection des données

- 14.1. Si le Fournisseur, dans le cadre de l'exécution de l'Accord, traite des données à caractère personnel (au sens de la législation applicable) de salariés, prestataires, clients ou partenaires commerciaux de l'Acquéreur (ci-après collectivement désignées les « Données à Caractère Personnel »), le Fournisseur devra :
- (a) traiter les Données à Caractère Personnel uniquement pour le compte de l'Acquéreur et conformément à ses instructions ;
 - (b) se conformer à toutes les lois et réglementations en matière de protection de la vie privée et de protection des données applicables à ses Services ;
 - (c) traiter les Données à Caractère Personnel uniquement dans la mesure de ce qui s'avérera nécessaire pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord ou de la législation ;
 - (d) préserver la confidentialité des Données à Caractère Personnel ;
 - (e) prendre des mesures techniques, physiques et d'organisation appropriées pour protéger les Données à Caractère Personnel contre toute perte ou tout traitement non autorisé ou illégal [si possible ajouter une description des mesures de sécurité mises en œuvre] ; et
 - (f) rapidement, mais en tout état de cause dans les 24 heures, informer l'Acquéreur [nous n'avons pour le moment aucune loi applicable concernant la notification de violation de données, seul le RGPD régit cette question], de tout incident de sécurité effectif ou potentiel impliquant les Données à Caractère Personnel et lui communiquer toutes les données pertinentes si nécessaire.
 - (g) Informer rapidement l'Acquéreur de (i) toute demande exécutoire de divulgation des Données à Caractère Personnel par une autorité de répression, sauf s'il en a l'interdiction par ailleurs, notamment une interdiction résultant du droit pénal pour préserver la confidentialité d'une enquête menée par une autorité de répression et (ii) toute demande reçue directement de personnes concernées, sans répondre à la demande en question, à moins qu'il n'ait été autorisé à le faire par l'Acquéreur.
 - (h) gérer rapidement et de manière appropriée toutes les demandes de renseignements du Client concernant son traitement des Données à Caractère Personnel ;
 - (i) s'abstenir de sous-traiter tout ou partie des opérations de traitement réalisées pour le compte de l'Acquéreur en vertu des présentes sans le consentement écrit préalable de l'Acquéreur. Si le Fournisseur sous-traite ses obligations avec le consentement de l'Acquéreur, il ne devra le faire que par un accord écrit avec le sous-traitant, imposant à ce dernier les mêmes obligations que celles qui sont imposées au Fournisseur par la présente clause. Si le sous-traitant manque à ses obligations en matière de protection des données en vertu dudit accord écrit, le Fournisseur demeurera entièrement responsable, à l'égard de l'Acquéreur, de l'exécution des obligations du sous-traitant résultant dudit accord.
- 14.2. Le Fournisseur devra, à la résiliation de l'Accord, supprimer ou détruire de manière sécurisée tous les registres ou documents contenant les Données à Caractère Personnel. Le Fournisseur reconnaît et confirme qu'il sera seul responsable de tout traitement non autorisé ou illégal ou de toute perte des Données à Caractère Personnel, si le Fournisseur omet de supprimer ou détruire les Données à Caractère Personnel à la résiliation de l'Accord.
- 14.3. Si l'Acquéreur estime qu'un accord (de traitement de données) supplémentaire est nécessaire pour se conformer à la législation applicable, le Fournisseur conclura un tel accord avec l'Acquéreur, sur demande écrite de ce dernier. Les Parties devront à tout moment se conformer pleinement audit accord de traitement de données.

13. Customs Compliance

- 13.1. On an annual basis, or upon earlier request of Purchaser, Supplier shall provide Purchaser with a supplier declaration of origin in relation to the Goods sufficient to satisfy the requirements of (i) the customs authorities of the country of receipt, and (ii) any applicable export licensing regulations. In particular, the declaration should explicitly mention whether the Goods, or part thereof, have been produced in the United States or originate in the United States. Dual-use Goods, or otherwise classified Goods supplied by Supplier should be clearly identified by their classification code.
- 13.2. For all Goods that qualify for application of Regional or Free Trade Agreements, General Systems of Preference or other preferential arrangements, it is the responsibility of Supplier to deliver products with the appropriate documentary evidence (e.g. Supplier's declaration, preferential origin certificate/invoice declaration) to confirm the preferential origin status.
- 13.3. Supplier shall mark all Goods (or the Goods' container if there is no room on the Goods) with the country of origin. Supplier shall, in marking the Goods, comply with the requirements of the customs authorities of the country of receipt. If any Goods are imported, Supplier shall when possible allow Purchaser to be the importer of record. If Purchaser is not the importer of record and Supplier obtains duty drawback rights to the Goods, Supplier shall, upon Purchaser request, provide Purchaser with documents required by the customs authorities of the country of receipt to prove importation and to transfer duty drawback rights to Purchaser.
- 13.4. Unless otherwise arranged with Purchaser, Supplier is responsible for providing the Goods "Free Carrier", including clearing the Goods through customs for export, and carrying out customs formalities at its expense. In all cases, Supplier must provide the documentation required for cross-border shipments and, if information is required from Purchaser for export clearance purposes, Supplier or its agents must request the information by fax or email to Purchaser's appropriate contact no less than two (2) business days before the date required. Failing that request, a delay in clearing for export resulting from incomplete information will not be an excuse for late delivery.

14. Data Protection

- 14.1. Where Supplier in the performance of the Agreement processes personal data (as defined by applicable law) of Purchaser's employees, contractors, customers or business partners (hereafter collectively referred to as "Personal Data"), Supplier shall:
- (a) process the Personal Data only on behalf of the Purchaser and in compliance with its instructions;
 - (b) comply with all privacy and data protection law and regulations applicable to its Services;
 - (c) process Personal Data only insofar necessary to perform its obligations under the Agreement or as required by law;
 - (d) keep the Personal Data confidential;
 - (e) take appropriate technical, physical and organizational security measures to protect the Personal Data against loss, unauthorized or unlawful processing [if possible add a description of the security measures implemented]; and
 - (f) promptly, but in any case within 24 hours, inform Purchaser [we do not have any applicable law for now relating to data breach notification, only the GDPR will handle this], of any actual or suspected security incident involving the Personal Data and provide him with any relevant data if needed.
 - (g) promptly notify the Purchaser about (i) any legally binding request for disclosure of the Personal Data by a law enforcement authority unless otherwise prohibited, such as a prohibition under criminal law to preserve the confidentiality of a law enforcement investigation and (ii) any request received directly from the data subjects without responding to that request, unless it has been otherwise authorized to do so by the Purchaser.
 - (h) deal promptly and properly with all inquiries from the Client relating to its processing of Personal Data;
 - (i) not subcontract any of its processing operations performed on behalf of the Purchaser under this contract without the prior written consent of the Purchaser. Where the Service Supplier subcontracts its obligations with the consent of the Purchaser, it shall do so only by way of a written agreement with the sub-processor which imposes the same obligations on the sub-processor as are imposed on the Supplier under the present provision. Where the sub-processor fails to fulfil its data protection obligations under such written agreement the Supplier shall remain fully liable to the Purchaser for the performance of the sub-processor's obligations under such agreement.
- 14.2. Supplier shall, upon the termination of the Agreement, securely erase or destroy all records or documents containing the Personal Data. Supplier accepts and confirms that it is solely liable for any unauthorized or illegal processing or loss of the Personal Data, if Supplier fails to erase or destroy the Personal Data upon termination of the Agreement.
- 14.3. If Purchaser is of the opinion that an additional (data processing) agreement is required to comply with applicable law, Supplier shall enter into such agreement with Purchaser at Purchaser's first written request. Parties shall at all times fully comply with any such data processing agreement.

- 14.4. En ce qui concerne le transfert international de Données à Caractère Personnel, le cas échéant, le Fournisseur garantit que ces transferts sont réalisés :
- au sein de l'Union européenne ; ou
 - à destination d'un pays reconnu par l'Union européenne comme garantissant un « niveau de protection adéquat » ;
- Si le transfert de Données à Caractère Personnel doit être réalisé à destination de tout autre pays, le Fournisseur en informera l'Acquéreur avant le transfert afin de mettre en œuvre des moyens de protection adéquats et devra obtenir le consentement écrit préalable de l'Acquéreur avant d'entreprendre ledit transfert.
- 15. Limitation de responsabilité, garantie et assurance**
- 15.1. La responsabilité de l'une ou l'autre des Parties pour dommages, quelle qu'en soit la cause, liée à un Accord en particulier ou en résultant, n'excédera pas la plus élevée des sommes suivantes (a) 2 000 000 EUR ou (b) deux fois le montant payé ou devant être payé en vertu de l'Accord sur lequel porte la réclamation au cours d'une période de douze (12) mois précédant la réclamation.
- 15.2. Aucune des Parties ne sera responsable des dommages indirects, à savoir une perte de revenus, un manque à gagner, et/ou une atteinte à la réputation.
- 15.3. La limitation prévue par les articles 15.1 et 15.2 ne s'appliquera à aucune responsabilité (a) résultant d'une fraude, d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle, (b) résultant d'une contrefaçon, d'une appropriation indue ou d'une violation de tous Droits de Propriété Intellectuelle d'une Partie, (c) résultant de toute réclamation soumise à indemnisation, (d) résultant de toute violation des articles 7, 10, 12, 13 ou 14.
- 15.4. Outre la garantie prévue par l'article 11, le Fournisseur garantit l'Acquéreur contre toute réclamation de tiers liée aux Produits fournis ou utilisés et/ou Services rendus par le Fournisseur ou en résultant, qui est la conséquence directe ou indirecte (i) d'une violation de ses obligations contractuelles résultant de l'Accord ou (ii) d'actes illicites ou d'une négligence de la part du Fournisseur.
- 15.5. Le Fournisseur devra souscrire et maintenir en vigueur une police d'assurance responsabilité civile générale commerciale auprès d'une compagnie d'assurance renommée (couvrant au moins la responsabilité du fait des produits et la responsabilité en cas de dommages matériels et de dommages corporels), pour un montant minimum de 5 000 000 EUR par sinistre pour les réclamations pour dommages corporels, y compris tout décès, et tous autres dommages susceptibles de résulter de l'utilisation des Produits ou Services ou d'actes ou omissions du Fournisseur en vertu de tout Accord.
- 16. Vérification**
- 16.1. Sur demande raisonnable de l'Acquéreur, ce dernier pourra à tout moment, par lui-même et/ou par l'intermédiaire d'un expert-comptable renommé qu'il aura désigné, vérifier les registres (y compris les registres électroniques), procédures et politiques du Fournisseur afin de s'assurer que ce dernier s'est conformé aux obligations qui lui incombent en vertu du présent Accord. Le Fournisseur devra à tout moment coopérer avec l'Acquéreur ou le tiers en question aux fins de la vérification. Le Fournisseur convient de conserver tous les registres, contrats et comptes liés aux Produits et Services pendant la durée du présent Accord. Le Fournisseur remboursera à l'Acquéreur, dans les quarante-cinq (45) jours suivants la fin de la vérification, tous les paiements excédentaires versés par l'Acquéreur, plus les intérêts. Le Fournisseur prendra en charge le coût de la vérification si cette dernière révèle des insuffisances significatives dans la conformité à ses obligations résultant du présent Accord.
- 16.2. Les dates d'une vérification seront déterminées conjointement. L'Acquéreur fera tout ce qu'il lui sera raisonnablement possible de faire pour que les vérifications perturbent le moins possible les opérations du Fournisseur.
- 16.3. Le Fournisseur mettra en place et maintiendra un système de comptes satisfaisant pour permettre une vérification telle que décrite dans le présent article 16.
- 16.4. Le Fournisseur devra garantir par contrat que tout tiers engagé par le Fournisseur aux fins de l'exécution de l'Accord apporte son entière coopération à toute vérification au sens de l'article 16.1.
- 17. Force Majeure**
- 17.1. Si l'une ou l'autre des Parties est dans l'incapacité de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des présentes en raison d'un cas de force majeure, ladite Partie (la « Partie Affectée ») en informera alors l'autre Partie immédiatement par écrit en décrivant ledit cas et ses effets. La Partie Affectée sera dispensée de l'exécution de ses obligations pendant la période au cours de laquelle l'exécution sera impossible en raison du cas de force majeure, sous réserve que le retard n'ait pas pu être évité par des précautions raisonnables de la Partie Affectée. Pendant la période de dispense d'exécution, la Partie non affectée par le cas de force majeure pourra suspendre sa propre exécution.
- 17.2. Les Parties conviennent que ce qui suit ne sera en aucun cas interprété comme un cas de force majeure : (a) grève, cessation du travail ou autre non-exécution de la part des salariés ou contractants du Fournisseur, fournisseurs du Fournisseur ou sous-traitants du Fournisseur, sauf dans la mesure où cette non-exécution résulte elle-même directement d'un cas de force majeure, (b) incendie ou inondation, à moins que l'incendie ou l'inondation ne résulte d'une catastrophe naturelle plutôt que d'une erreur humaine et n'ait pas pu être évité(e) par des équipements de protection anti-incendie et de sécurité raisonnables ou (c) perte de, corruption de, ou accès non autorisé à des, Informations Confidentielles.
- 17.3. Aucune disposition du présent article 17 ne libérera une Partie de sa responsabilité résultant d'un manquement de sa part à son obligation de mettre en place des systèmes de sauvegarde expressément imposés par le les présentes ou qui sont habituels dans son secteur, d'un manquement à son obligation de mettre en place des équipements de sécurité et de protection anti-incendie raisonnables ou d'une perte de, corruption de ou un accès non autorisé à des Informations Confidentielles. Le Fournisseur est tenu d'élaborer et, si nécessaire de mettre en œuvre, un plan de rétablissement après sinistre.
- 18. Suspension et résiliation**
- 18.1. Chacune des Parties sera en droit, à sa discrétion, de résilier ou d'annuler l'Accord ou de suspendre l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord,

- 14.4. As regards international transfers of Personal Data, as the case may be, the Supplier warrants that such transfers are performed:
- within the European Union; or
 - towards a country recognized by the European Union as providing an «adequate level of protection»;
- If the transfer of Personal Data is to be performed towards any other country, the Supplier shall inform the Purchaser prior to such transfer in order to implement adequate means of protection and shall obtain Purchaser's prior written consent before commencing with such transfer.
- 15. Limitation of Liability, Indemnification and Insurance**
- 15.1. The liability of either Party for damages, however caused, arising out of or related to a particular Agreement will not exceed the greater of (a) EUR 2,000,000 or (b) two times amount paid or to be paid under the Agreement to which the claim relates during a period twelve (12) months preceding the claim.
- 15.2. Neither Party shall be liable for indirect damages, which shall mean loss of revenue, loss of profits, and/or damage to reputation.
- 15.3. The limitation in articles 15.1 and 15.2 will not apply to any liability (a) arising out of fraud, gross negligence or willful misconduct, (b) arising out of infringement, misappropriation or violation of any Intellectual Property Rights of a Party, (c) arising out of any claim that is subject to any indemnification, (d) arising out of breach of articles 7, 10, 12, 13 or 14.
- 15.4. In addition to the indemnification in article 11, Supplier indemnifies Purchaser against any claim from a third party arising from or in connection with the Goods supplied or used and/or Services rendered by Supplier that is the direct or indirect consequence of (i) a breach of its contractual obligations under the Agreement or (ii) unlawful actions or negligence on the part of Supplier.
- 15.5. Supplier must hold and keep current a commercial general liability insurance with a reputable insurance firm (covering at least products liability, property damage and personal injury liability), with a minimum limit of EUR 5,000,000 for each occurrence regarding claims of bodily injury, including death, and any other damages that may arise from use of the Goods or Services or acts or omissions of Supplier under any Agreement.
- 16. Audit**
- 16.1. Upon reasonable request of Purchaser, Purchaser may at any time itself and/or designate a reputable certified public accountant to, audit Supplier's records (including electronic records), procedures and policies to verify that Supplier has complied with its obligations under this Agreement. Supplier shall at all times cooperate with Purchaser or such third party account in the execution of the audit. Supplier agrees to maintain all records, contracts and accounts related to the Goods and Services during the term of this Agreement. Supplier will reimburse Purchaser within forty-five (45) days after the audit is completed for any overpayments made by Purchaser plus interest. Supplier will be responsible for the cost of the audit if the audit reveals material deficiencies in compliance with its obligations under this Agreement.
- 16.2. The timing of an audit shall be determined in joint consultation. Purchaser shall use reasonable efforts to ensure that the audits cause minimum interruption to the operations of Supplier.
- 16.3. Supplier shall set up and maintain a satisfactory system of accounts in order to enable an audit as referred to in this article 16 to take place.
- 16.4. Supplier shall contractually ensure that any third parties engaged by Supplier in the performance of the Agreement shall extend their full cooperation to any audit as set forth in article 16.1.
- 17. Force Majeure**
- 17.1. If either Party is unable to perform its obligations under this Agreement due to an event of force majeure, then such Party (the "Affected Party") will immediately notify the other Party in writing describing such event and its effects. Non-performance by the Affected Party will be excused for that period of time during which performance is made impossible due to event of force majeure provided that the delay could not have been prevented by the Affected Party's reasonable precautions. During the period of non-performance, the Party that is not affected by the event of force majeure may suspend its own performance.
- 17.2. Parties agree that the following shall in any case not be construed as an event of force majeure: (a) strike, labor stoppage, or other failure to perform on the part of employees or contractors of Supplier, suppliers of Supplier, or subcontractors of Supplier, except to the extent that the failure was itself caused directly by an event of force majeure, (b) fire or flood unless the fire or flood was caused by a natural disaster rather than by human error and could not have been prevented by reasonable safety and fire protective equipment, or (c) loss of, corruption of, or unauthorized access to, Confidential Information.
- 17.3. Nothing in article 17 will relieve a Party from liability for failure to have back-up systems that are expressly required by this Agreement or that are standard in its industry, failure to have reasonable safety and fire protective equipment, or loss of, corruption of, or unauthorized access to, Confidential Information. Supplier is required to design and, if necessary, implement, a disaster recovery plan.
- 18. Suspension and Termination**
- 18.1. Either Party shall be entitled at its discretion to terminate or cancel the Agreement or suspend the performance of its obligations under the Agreement in

- en tout ou partie, sur notification écrite adressée à l'autre Partie, avec effet immédiat et de plein droit à réception de ladite notification écrite par le Fournisseur si :
- (a) une saisie-exécution est réalisée sur la totalité ou une partie importante des actifs de l'autre Partie ;
 - (b) l'autre partie cesse ou menace de cesser d'exercer ses activités dans leur cadre normal ;
 - (c) l'autre partie a commis un manquement grave au présent Accord et (a) il est impossible de remédier audit manquement ou (b) s'il est possible d'y remédier, il n'est pas remédié audit manquement dans un délai de 10 jours suivant une notification écrite relative au manquement ou tout délai plus long expressément accordé par l'Acquéreur dans la notification en question. Aux fins du présent article 18.1 (c), tout manquement aux articles 3, 7, 10, 11, 12, 13, 18.2, 19 et 21.1 sera, sans limitation, réputé constituer un manquement grave auquel il est impossible de remédier.
- 18.2. Le Fournisseur informera l'Acquéreur, dès que raisonnablement possible, de tout changement de Contrôle du Fournisseur ou de toute vente de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs. L'Acquéreur sera en droit de résilier l'Accord en cas de changement de Contrôle du Fournisseur, dans les six (6) mois après avoir été informé d'un tel changement de Contrôle par le Fournisseur. En outre, l'Acquéreur sera en droit de résilier l'Accord avec effet immédiat par écrit si le Fournisseur risque de faire l'objet d'une demande de déclaration de faillite ou de toute procédure d'insolvabilité, d'administration judiciaire, de liquidation, de cession dans l'intérêt des créanciers ou toute procédure similaire.
- 18.3. Seul l'Acquéreur sera en droit de résilier l'Accord pour raisons de commodité avant la fin de la durée, sous réserve qu'il respecte un préavis d'au moins trois (3) mois, sans être soumis à l'obligation de verser une quelconque indemnisation au titre de dommages ou autres coûts.
- 19. Confidentialité et Restrictions en matière de publicité**
- 19.1. Sauf indication contraire dans les présentes, toutes les Informations Confidentielles communiquées par l'une des Parties à l'autre devront être tenues confidentielles et ne devront être utilisées qu'aux fins de tout Accord, sauf :
- (a) dans la mesure de ce qui s'avérera nécessaire pour se conformer à des lois, textes législatifs et réglementations ;
 - (b) dans la mesure où ces Informations Confidentielles seront accessibles au public autrement qu'en raison d'une violation du présent article 19 ;
 - (c) aux conseillers professionnels de toute Partie en relation avec l'interprétation ou l'exécution de tout Accord ou tout litige en résultant ;
 - (d) avec le consentement écrit préalable de l'autre partie.
- 19.2. Les Parties prendront toutes deux toutes les mesures raisonnables pour garantir la conservation ou le stockage en toute sécurité des Informations Confidentielles, sous quelque forme que ce soit, ou sur quelque support que ce soit.
- 19.3. Sans le consentement écrit préalable de l'Acquéreur et s'il ne respecte pas les directives pour la protection de la marque Lumileds telles que communiquées par l'Acquéreur, le Fournisseur ne sera pas autorisé à utiliser les marques, noms commerciaux ou autres indications liées aux Produits ou Services de l'Acquéreur, ou à faire publiquement référence à l'Acquéreur, que ce soit dans des communiqués de presse, des publicités, de la documentation commerciale ou autre.
- 20. Droit applicable et Attribution de compétence**
- 20.1. L'Accord et tout litige, qu'il soit contractuel ou non contractuel, lié au présent Accord ou en résultant seront régis par le droit français, sans tenir compte de ses règles en matière de conflits de lois. Les Parties conviennent que la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas au présent Accord.
- 20.2. Tout différend ou toute réclamation directement ou indirectement lié(e) au présent Accord ou en résultant, qui n'aura pas pu être réglé(e) à l'amiable de manière satisfaisante dans un délai de trente (30) jours suivant la notification écrite adressée par l'une des Parties à l'autre et décrivant de manière détaillée le différend ou la réclamation en question, sera réglé(e) de manière définitive par les tribunaux français compétents.
- 20.3. Le Fournisseur reconnaît et convient que seul l'Acquéreur pourra, à sa discrétion et au lieu d'engager des procédures judiciaires en vertu de l'article 20.2, décider de régler définitivement tout différend ou toute réclamation directement ou indirectement lié(e) au présent Accord ou en résultant par arbitrage conformément au Règlement d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, par un ou plusieurs arbitre(s) désigné(s) conformément audit Règlement.
- 20.4. Aucune disposition du présent Accord n'empêche l'Acquéreur ou le Fournisseur ni leur interdit de demander des mesures de redressement provisoires d'urgence à tout tribunal compétent, y compris des saisies pré-arbitrales, des ordonnances de ne pas faire temporaires, les injonctions temporaires, des injonctions permanentes et/ou ordonnances d'exécution en nature, selon ce qui pourra leur sembler raisonnablement nécessaire pour préserver leurs droits.
- 21. Dispositions diverses**
- 21.1. Le Fournisseur ne pourra sous-traiter, transférer, nantir ou céder aucun de ses droits ou obligations résultant de l'Accord sans le consentement écrit préalable de l'Acquéreur. Aucun(e) sous-traitance, transfert, nantissement ou cession préalablement ainsi approuvé(e) ne libérera le Fournisseur des obligations mises à sa charge par l'Accord. L'Acquéreur pourra céder ou transférer l'Accord ou l'un quelconque de ses droits et obligations résultant de l'Accord à l'une quelconque de ses Sociétés Affiliées sans notification au Fournisseur.
- 21.2. L'applicabilité les conditions générales de vente ou de toutes autres conditions générales utilisées et/ou dont l'utilisation est prévue par le Fournisseur est expressément exclue.
- 21.3. Dans la mesure où l'Acquéreur est une Société Affiliée de Lumileds, le Fournisseur convient que toute garantie donnée par le Fournisseur en vertu du présent Accord s'appliquera également à Lumileds, qui sera, aux fins de cette garantie, un tiers bénéficiaire de l'Accord.
- 21.4. Sauf indication contraire à l'article 2.1, l'Accord constitue l'intégralité de l'accord

whole or in part by means of written notice to the other Party with immediate and automatic effect upon receipt of such written notice by Supplier in the event:

- (a) an attachment in execution is made on all or an important part of the other Party's assets;
 - (b) the other party ceases or threatens to cease to carry on business in the ordinary course;
 - (c) the other party is in material breach of this Agreement and that breach (a) is not capable of being cured, or (b) if capable of being cured, remains uncured for 10 days after written notice of the breach, or any longer period as explicitly granted by Purchaser in such notice. For purposes of this article 18.1 (c), any breach of articles 3, 7, 10, 11, 12, 13, 18.2, 19 and 21.1 will, without limitation, be deemed a material breach that is incapable of cure.
- 18.2. Supplier shall inform Purchaser as soon as reasonably possible of any change of Control or sale of all or substantially all of its assets with respect to Supplier. Purchaser shall have the right to terminate the Agreement in case of a change of Control with respect to Supplier within six (6) months after having been notified of such change of Control by Supplier. Furthermore, Purchaser has the right to terminate the Agreement immediately in writing if Supplier threatens to become the subject of a petition in bankruptcy or any proceeding relating to insolvency, receivership, liquidation, assignment for the benefit of creditors or similar proceeding.
- 18.3. Solely Purchaser has the right to terminate the Agreement for convenience before the end of the term with due observance of a period of notice of at least three (3) months, without an obligation to pay compensation for any damage or other costs.
- 19. Confidentiality and Publicity Restrictions**
- 19.1. Except as otherwise provided hereunder, all Confidential Information communicated by one Party to the
- (a) as may be necessary to comply with laws, statutes and regulations;
 - (b) to the extent such Confidential Information is known to the public otherwise than by a breach of this article 19;
 - (c) to the professional advisers of the any Party in connection with the interpretation or operation of any Agreement or any dispute arising there;
 - (d) with prior written consent of the other party.
- 19.2. Both Parties will take all reasonable measures to ensure safe preservation or storage with respect to the Confidential Information in whatever form, or on whatever kind of data medium.
- 19.3. Without Purchaser's prior written consent and only when respecting the Lumileds brand protection guidelines as provided by Purchaser, Supplier is not allowed to use Purchaser's trademarks, trade names or any other indications in relation to the Goods or Services, or to publicly make any reference to Purchaser, whether in press releases, advertisements, sales literature or otherwise.
- 20. Governing law and Competent Court**
- 20.1. The Agreement and any dispute, whether contractual or non-contractual, arising out of or in connection with this Agreement shall be governed by the laws of France, without regard to its choice of law rules. The Parties agree that the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods does not apply to this Agreement.
- 20.2. Any controversy or claim arising out of or relating directly or indirectly to this Agreement, not capable of satisfactory amicable resolution within thirty (30) days after written notice sent by one Party to the other Party setting forth with specificity any such controversy or claim, shall be finally settled by the competent courts of France.
- 20.3. Supplier accepts and agrees that solely Purchaser may, at its own discretion and in lieu of starting court proceedings under article 20.2, choose to finally settle any controversy or claim arising out of or relating directly or indirectly to this Agreement by arbitration under the Rules of Arbitration of the International Chamber of Commerce by one or more arbitrators appointed in accordance with the said Rules.
- 20.4. Nothing in this Agreement prevents or prohibits Purchaser or Supplier from seeking urgent interim relief in any court of competent jurisdiction, including pre-arbitral attachments, temporary restraining orders, temporary injunctions, permanent injunctions and/or orders of specific performance, as may appear reasonably necessary to preserve its rights.
- 21. Miscellaneous**
- 21.1. Supplier shall not subcontract, transfer, pledge or assign any of its rights or obligations under the Agreement without the prior written consent of Purchaser. Any such pre-approved subcontracting, transfer, pledge or assignment shall not release Supplier from its obligations under the Agreement. Purchaser may assign or transfer the Agreement or any of its rights and obligations under the Agreement to any of its Affiliates without notice to Supplier.
- 21.2. The applicability of general sales conditions or other general terms used and/or to be used by Supplier is explicitly rejected.
- 21.3. To the extent Purchaser is a Lumileds Affiliate, Supplier agrees that any indemnification by Supplier pursuant to this Agreement shall also apply to Lumileds, who shall for such indemnification(s) be a third party beneficiary to the Agreement.
- 21.4. Except as otherwise provided in article 2.1, the Agreement is the entire

- intervenue entre les Parties concernant son objet et annule et remplace tous les accords, engagements et ententes antérieurs et concomitants, écrits et verbaux, concernant son objet.
- 21.5. Dans le cas où toute disposition des présentes Conditions Générales d'Achat et/ou de l'Accord serait jugée nulle, illégale ou non exécutoire par un tribunal compétent ou par toute action législative ou administrative à venir, la validité ou le caractère exécutoire des autres dispositions de l'Accord n'en serait pas affecté(e). Toute disposition ainsi jugée nulle, illégale ou non exécutoire sera remplacée par une disposition ayant une signification similaire reflétant l'intention initiale de la disposition en question dans toute la mesure autorisée par la législation applicable.
- 21.6. Toutes les modalités et conditions de l'Accord qui sont destinées, explicitement ou implicitement, à demeurer en vigueur après la résiliation ou l'expiration de l'Accord, y compris, notamment l'article 7 (Garantie), l'article 10 (Propriété et Propriété intellectuelle), l'article 11 (Garantie concernant les droits de propriété intellectuelle), l'article 14 (Protection des données), l'article 19 (Confidentialité et Restrictions en matière de publicité) et l'article 21 (Dispositions diverses), demeureront en vigueur.
- 21.7. Le fait pour l'Acquéreur de ne pas exiger ou d'exiger tardivement l'exécution de toute disposition de l'Accord n'aura pas valeur de renonciation à ladite disposition ou au droit de l'Acquéreur d'exiger l'exécution de chacune des dispositions de l'Accord.

agreement between the Parties concerning its subject matter and supersedes all prior and contemporaneous oral and written agreements, commitments, and understandings concerning its subject matter.

21. 5. In the event that any provision(s) of these General Terms of Purchase and/or the Agreement shall be held invalid, unlawful or unenforceable by a court of competent jurisdiction or by any future legislative or administrative action, such holding or action shall not negate the validity or enforceability of any other provisions of the Agreement. Any such provision held invalid, unlawful or unenforceable, shall be substituted by a provision of similar import reflecting the original intent of the provision to the extent permissible under applicable law.
21. 6. All terms and conditions of the Agreement which are destined, whether express or implied, to survive the termination or the expiration of the Agreement, including but not limited to article 7 (Warranty), article 10 (Ownership and Intellectual Property), article 11 (Intellectual Property Indemnification), article 14 (Data Protection), article 19 (Confidentiality and Publicity Restrictions), and article 21 (Miscellaneous), shall survive.
21. 7. Neither the failure nor the delay of Purchaser to enforce any provision of the Agreement shall constitute a waiver of such provision or of the right of Purchaser to enforce each and every provision of the Agreement.